

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

# **Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical**

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-10

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme S du FACÉ 2024 (totalité, programmes ER 2024 et ER 2025)**

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Francois BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESSAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

**ÉTAIENT ABSENTS :** MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme S du FACÉ 2024 (SN / sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2024, le Comité, réuni le 8 avril 2024, a voté un montant de travaux de 526 750 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter ce montant à une tranche unique composée des 18 opérations suivantes dans les programmes ER 2024 et ER 2025 :

Progr.	Nº de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER2024	ER034-1003	Barzan	Le Rit	21 200
ER2024	ER205-1005	Loire-les-Marais	Les Grèves	15 500
ER2024	ER221-1000	Marsais	Route de Meauzé	114 900
ER2024	ER236-1012	Mirambeau	La Vallière	9 100
ER2024	ER323-1032	St-Denis-d'Oléron	Rue Jacques cartier	30 900
ER2025	ER015-1003	Arces-sur-Gironde	Pitory	18 900
ER2025	ER024-1008	Aulnay-de-Saintonge	Le Rivaud	8 700
ER2025	ER116-1004	Consac	Les Petits Terriers	14 000
ER2025	ER275-1005	Pessines	Rue Saint-Gilles	143 550
ER2025	ER295-1009	Réaux-sur-Trèfle	Bourg / le Perdinat	19 200
ER2025	ER323-1033	St-Denis-d'Oléron	Avenue des Pins	22 900
ER2025	ER326-1005	St-Eugène	Fontenelle	20 500
ER2025	ER330-1008	Ste-Gemme	Route de Marennes	13 300
ER2025	ER332-1004	St-Georges-Antignac	Les Terriers de Cordis	8 100
ER2025	ER332-1005	St-Georges-Antignac	Marcouze	24 100
ER2025	ER410-1005	St-Thomas-de-Conac	Le Bourg	19 600
ER2025	ER410-1009	St-Thomas-de-Conac	La Croix	11 900
ER2025	ER450-1004	Torxé	Les Benêts	10 400
<b>Total</b>				<b>526 750</b>

63 80

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*